



## **Association Nationale des Retraités de la Police**

Association indépendante créée  
en 1956 déclarée à la Préfecture  
de police conformément à la  
loi du 1er juillet 1901 sous le  
n° 56730 J.O. du 27.07.1956

PARIS, le 27 octobre 2023

### **COMMUNIQUE DE PRESSE** SOUTIEN AU MOTARD DE LA POLICE, FLORIAN, MAINTENU EN DETENTION PROVISOIRE.

La justice s'alignerait-elle sur la thèse de Goethe qui préférerait commettre une injustice que de tolérer un désordre ?

La justice considère-t-elle que le principe d'innocence s'applique à tous, sauf aux policiers ?

Ce sont des questions légitimes que se pose l'A.N.R.P., association qui fédère des milliers de retraités, actifs et amis de la police, suite à la décision de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Versailles, du 26 octobre, de maintenir en détention le motard de la police, Florian, mis en examen pour homicide volontaire dans le cadre du refus d'obtempérer commis à Nanterre en juin dernier.

L'A.N.R.P. s'indigne de la grande mansuétude trop souvent accordée aux délinquants et criminels qui s'attaquent aux policiers, et s'insurge contre des décisions de justice qui sont d'une implacable fermeté à l'endroit de ces mêmes policiers qui ont pu commettre des fautes, ou non, dans l'exercice de leurs fonctions, fautes pour lesquelles ils rendront des comptes comme tous justiciables.

L'A.N.R.P. rappelle que dans un Etat de droit la justice doit être préférée au désordre et que la présomption d'innocence s'applique à tous.

L'A.N.R.P. réaffirme son total soutien à Florian et à sa famille et forme des vœux pour que Justice soit rendue dans les plus courts délais.

#### CONTACT PRESSE

**Pascal BENITEZ**

Chargé de communication

01 45 32 34 81 - [contact@anrp.fr](mailto:contact@anrp.fr)